



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 02 27 007

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Avenant n°1 au lot n°5 - Serrurerie du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle René Lavergne

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

VU la délibération D 2025 07 10 068 du 10 juillet 2025 attribuant le lot n° 5 – Serrurerie à l'entreprise DE SA SERRURERIE pour un montant de 6 800,00 € HT et autorisant le Maire à signer les modifications en cours d'exécution inférieures à 5% du montant total du marché ;

VU le projet d'avenant n°1 au lot n°5, ayant pour objet la mise en place d'un pare-buffle de protection de la cage de la pompe à chaleur extérieure ainsi que la suppression du portillon coffret gaz et vanne de coupure ;

CONSIDÉRANT que cet avenant concerne des modifications de travaux en plus et moins-values ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'avenant s'élève à - 150,00 € HT, portant le montant total du lot n°5 à 6 650,00 € HT, soit une variation de - 2,21 % par rapport au montant initial du marché.

DÉCIDE

DE VALIDER l'avenant n°1 au lot n°5 – Serrurerie pour un montant de -150,00 € HT portant le montant total du lot n°5 à 6 650,00 € HT soit 7 980,00 € TTC.

Fait à Ornex, le 27 février 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 3 Mars 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex et Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision